

Mentions légales V° 01-2024 du site:

CONSULTING FINANCE

Actualisées au 1^{er} janvier 2024, version n°CF-EA-2024-01

Le présent site est la propriété de Consulting finance, une société par actions simplifiée. Domiciliée à LE MANS (72000), elle est spécialisée dans le secteur d'activité de la distribution de crédit.

Présentation de l'Intermédiaire:

Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP) : CONSULTING FINANCE SASU est une société indépendante d'intermédiation en crédit et en assurance aux particuliers (Consommateurs) et de financement aux Professionnels. La Société agit également comme Agent immobilier. Elle propose ainsi des prestations complètes de gestion de patrimoine et d'investissement, financier ou immobilier.

FG STRATEGIES SASU assiste notamment les futurs emprunteurs dans la recherche et dans la conclusion de contrats de crédits grâce à des relations ou à des partenariats avec des établissements de crédit.

Il n'existe ni de droit au crédit, ni de droit à l'assurance. Les établissements de crédit sollicités sont libres d'accorder ou de refuser tout crédit. Ces établissements de crédit fixent eux-mêmes les conditions d'octroi de leurs contrats. Il en va de même pour les entreprises d'assurance. En conséquence, la recherche de crédit confiée à FG STRATEGIES SASU peut parfaitement déboucher sur l'absence de toute proposition de crédit ou de toute proposition d'assurance. Une telle situation n'ouvre droit à aucune réparation, à quelque titre que ce soit. Il incombe au Consommateur, candidat à l'emprunt, de veiller attentivement aux engagements qu'il a pris ou qu'il pourrait prendre s'agissant de la recherche de crédit.

FG STRATEGIES SASU diffuse tout ou partie des contrats et des services suivants :

- Crédits immobiliers (art. L. 313-1 et suivants du Code de la consommation) ;
- Regroupement de crédits (art. L. 314-10 et suivants du Code de la consommation) ;
- Crédits aux Professionnels ;
- Assurances-emprunteurs ou assurances de prêts (art. L. 131-1 et s. du Code des assurances, art. L. 313-28 du Code de la consommation),
- Acquisitions d'immeubles ou de fonds de commerce.

Fiche de présentation de l'Intermédiaire :

Dénomination :	CONSULTING FINANCE SASU
Enseigne commerciale :	CONSULTING FINANCE
Forme juridique :	Société par Actions Simplifiée (SASU)
Capital social :	3.000 euros
Siège social :	25 Rue des Marais 72000 LE MANS
RCS de :	LE MANS
Numéro au RCS :	811 288 562
Code APE/NAF :	64.92 Z
Téléphone :	02 43 84 99 43
Courrier électronique :	contact@consultingfinance.fr
Télécopieur :	(ce moyen de communication n'est pas proposé)

Numéro au Registre des Intermédiaires :	150 031 22
Vérifiable à :	ORIAS, soit https://www.orias.fr/welcome soit à : 1 rue Jules Lefebvre 75 311 PARIS Cédex 9.
Supervisé par :	ACPR - 4 Place de Budapest CS 92459 75 436 Paris Cédex 9 (www.acpr.banque-france.fr)
Assurance de responsabilité civile professionnelle :	+ SIMPLE LLOYD'S Police : BGRC00DI0121
Garantie financière :	(pas de maniement de fonds)
Catégories d'IOBSP :	Courtier-IOBSP Mandataire d'IOBSP Articles L. 519-1 et suivants, R. 519-1 et suivants du Code monétaire et financier
Catégories d'IAS :	Courtier d'assurance Articles L. 511-1 et suivants, R. 511-1 et suivants du Code des assurances
Association professionnelle :	Courtensia 26 avenue Jean Jaures 47000 Agen
Réclamations :	Service des Réclamations 25 Rue des Marais 72000 LE MANS contact@consultingfinance.fr
Médiation de la consommation :	Courtage en crédit, courtage d'assurance : Nom Médiateur : IEAM IEAM Médiation Courtensia 26 avenue Jean jaures 47000 Agen https://www.ieam.eu

Articles L. 519-4-2 et R. 519-20 du Code monétaire et financier.

En tant que Courtier-IOBSP et que Courtier-IAS, CONSULTING FINANCE peut recourir à des Mandataires de Courtier-IOBSP et/ou à de Mandataires de Courtier-IAS. CONSULTING FINANCE constitue ainsi un Réseau d'Intermédiaires en crédit et d'Intermédiaires d'assurance. Chaque Intermédiaire du Réseau de CONSULTING FINANCE est indépendant. Les Courtiers-IOBSP et des Courtiers-IAS Membres du Réseau de CONSULTING FINANCE peuvent recourir à des Mandataires d'IOBSP et à des Mandataires d'IAS. Les Mandataires de Courtiers ne peuvent recourir à d'autres Mandataires.

Pour nous contacter:

02 43 84 99 43 (Appel non surtaxé)

Site internet sécurisé au moyen d'un certificat SSL:

<https://consultingfinance.fr/>

Contact Consulting Finance:

Adresse : 25, rue des Marais 72000 LE MANS

Le Directeur de la publication du site Consulting finance:

Monsieur Rénato ROUILLARD, en qualité de Président Directeur Général.

Hébergement du site internet:

Le présent site est hébergé par la société OVH

Nom de domaine du site internet:

Le nom de domaine est géré par la société ADI

Le Responsable de traitement des données personnelles:

Monsieur Renato ROUILLARD, en qualité de Président Directeur Général.

Collecte, traitement et protection des données personnelles:

En tant que prestataire de services agissant comme Intermédiaire en opérations bancaires, et comme Intermédiaire d'assurance, l'Intermédiaire est tenu de collecter des données personnelles relatives à des personnes physiques. Constituent des données personnelles « toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres. »

L'Intermédiaire met en œuvre les moyens nécessaires à la protection de la vie privée des internautes, des clients et des prospects, ainsi que de leurs données à caractère personnel. L'Intermédiaire collecte et utilise les données personnelles de manière loyale et licite.

Finalités de la collecte. Les données personnelles concernant le Client, recueillies pour les besoins liés au présent Contrat, font l'objet d'un traitement informatique dont la principale finalité consiste à remplir les obligations issues du présent Contrat. Constitue une donnée à caractère personnel « toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres ». Les données personnelles collectées portent principalement sur l'identification et sur l'appréciation du risque de remboursement (solvabilité). Aucune donnée de nature médicale n'est collectée par l'Intermédiaire.

Les données collectées sont des données d'identité et d'identification de l'emprunteur, ainsi que des éléments relatifs à sa situation personnelle, des informations sur ses ressources et ses charges ainsi que sur les prêts en cours qu'il a contractés, permettant à l'établissement de crédit de vérifier sa solvabilité (article R. 519-21 du Code de la consommation). Consulting Finance comme les établissements de crédit et les partenaires assureurs sont tenus au secret professionnel bancaire et assurantiel, au sens des articles 226-13 et suivants, du Code pénal et L. 511-33 du Code monétaire et financier.

Pour ce faire, ci-après les sous-finalités de traitement :

Analyse de la situation familiale, financière et patrimoniale d'un emprunteur aux fins d'obtention d'un crédit
Après vérification de la complétude des pièces, étude de solvabilité de l'emprunteur par les analystes
Identification des contrats adaptés aux besoins des clients
Transmission des données aux établissements de crédit pour octroi du crédit
Transmission des données aux partenaires assureurs en cas de demande d'assurance emprunteur
Gestion des offres de prêts jusqu'au déblocage des fonds par les analystes
Mise en place d'une éventuelle assurance emprunteur.

Consulting Finance met en œuvre les moyens techniques et organisationnels afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques, et déploie des moyens informatiques de protection physique et logique afin d'empêcher que les données ne soient détruites, perdues, altérées ou divulguées de manière accidentelle ou illicite à des tiers non autorisés.

Licéité de la collecte. Les données personnelles sont collectées en vue de l'exécution du contrat d'intermédiation en opération de banque (art. 5, 2° de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée). Elles sont également collectées sur la base du consentement du Client (art. 5, 1° Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée), incluant notamment le Numéro d'Inscription au Répertoire (NIR).

Destinataires des données personnelles. Le destinataire principal de ces données est l'Intermédiaire, notamment tenu de répondre sincèrement aux demandes des établissements de crédit contactés ; ces données font l'objet de communication extérieure par le seul Intermédiaire, pour les seules nécessités d'exécution du présent contrat ou d'exigences légales et réglementaires (art. L. 561-1 et suivants du Code monétaire et financier, en particulier), dans le respect de la législation en vigueur (dispositions du Règlement (UE) 2016/679 du 14 avril 2016, de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée et de son Décret d'application n° 2019-536 du 29 mai 2019), dont les principaux aspects sont rappelés ci-après.

La recherche de crédit s'effectue dans le cadre des dispositions légales du secret professionnel applicables aux professionnels bancaires concernés par le présent contrat (art. L. 511-33 et L. 511-34 du Code monétaire et financier) ; l'Intermédiaire est soumis au secret professionnel bancaire. Toutefois, les Courtiers-IOBSP sont également tenus de répondre sincèrement à toutes demandes de renseignements de l'établissement de crédit, de la société de financement, de l'établissement de paiement ou de l'établissement de monnaie électronique qui fournit des services de paiement lorsqu'elles peuvent lui être utiles pour apprécier les antécédents du client et, le cas échéant, le risque encouru (art. R. 519-31 I du Code monétaire et financier). Le responsable de la collecte et du traitement des données personnelles ne communique aucune de ces données personnelles à d'autres tiers que l'établissement de crédit. Il ne communique aucune de ces données personnelles en dehors de l'Union européenne.

Comme la Loi l'y autorise, l'Intermédiaire ne dispose pas de Délégué à la Protection des Données (ou DPD ou DPO).

Destinataires des données personnelles. Les données personnelles sont collectées et traitées par Consulting Finance et son mandataire et/ou par ses préposés. Elles sont transmises aux Etablissements de crédit agréés, dont Consulting Finance a reçu mandat, pour traitement de leur dossier interne et octroi ou refus de crédit, ainsi qu'aux entreprises ou aux intermédiaires d'assurance, en cas de demande d'adhésion à une assurance emprunteur.

Transfert des données : le responsable du traitement des données personnelles ne communique aucune donnée en dehors de l'Union européenne.

Droits des personnes sur leurs données personnelles. Le Client bénéficie d'un droit permanent d'opposition, d'accès et de rectification, d'effacement et d'oubli, de limitation de traitements, de portabilité, de retrait de son consentement et de fixation du sort de ses données personnelles après sa mort.

Le Client souhaitant exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, s'adresse à l'Intermédiaire, soit :

- par simple courrier à l'adresse : à Consulting Finance - Service de Protection des données personnelles, 25, rue des Marais 72000 LE MANS
 - par courrier électronique à l'adresse : contact@consultingfinance.fr
- en produisant dans les deux cas une copie recto verso de pièce officielle d'identité en vigueur, afin de justifier de son identité.

Si la réponse obtenue n'est pas satisfaisante ou en cas d'absence de réponse, le client peut adresser une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : Sur le site internet : cnil.fr
Par courrier à l'adresse suivante : CNIL – Service des plaintes -- 3, place de Fontenoy - TSA 80175 -- 75334 PARIS Cedex 07

Le Client peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Le droit à l'effacement des données ne s'applique pas et ne peut donc être répondu favorablement lorsque la conservation des données est nécessaire à la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice (Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016).

Durée de conservation des données personnelles. Les données collectées pour des finalités déterminées, explicites et légitimes ne sont pas traitées ultérieurement de manière incompatible avec ces finalités. L'Intermédiaire les conserve pendant une durée qui n'excède pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées (Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016). La durée de conservation des données personnelles correspond à la durée de mise en œuvre des finalités énoncées, majorée du délai de prescription. Exceptionnellement, les données personnelles peuvent être conservées une fois ces finalités accomplies, afin notamment de traiter une réclamation, de répondre aux besoins d'une action en justice probable ou en cours ou encore sur demande des autorités administratives de supervision.

Conformément aux dispositions régissant la conservation des données à caractère personnel et en regard de la nature des opérations de banque, compte tenu de la nature et de l'objet du contrat de mandat, ces données personnelles sont conservées sous une forme permettant l'identification des personnes concernées soit :

Conservation	Contact, sans contrat ni proposition de crédit ni d'assurance	Contrat d'intermédiation, Sans proposition de crédit ni d'assurance	Contrat d'intermédiation, Avec proposition de crédit ou avec proposition d'assurance
Exploitation	Une année	Une année	Cinq années
Archivage intermédiaire	(aucun)	Deux années	(aucun)
Archivage final	(aucun)	(aucun)	Durée initiale du crédit ou de l'assurance, diminuée de cinq années

Effacement des données	Date de dernier contact + 1 année	Date du contrat + 1 année	Date du contrat + durée initiale du crédit ou de l'assurance
------------------------	-----------------------------------	---------------------------	--------------------------------------------------------------

Les données personnelles sont ainsi conservées, soit :

- durant le nombre total d'années de la durée initiale du crédit ou de l'assurance, à compter de la date de signature du contrat de mandat. Les contrats conclus électroniquement et portant sur un montant supérieur à 120 euros sont conservés durant au moins dix années (articles L. 213-1, R. 213-2 du Code de la consommation) ;
- une année si le crédit est demandé sans être obtenu ;
- une année si le crédit n'est pas demandé, à la suite d'une analyse.

Les données personnelles sont ensuite anonymisées, sans la moindre possibilité d'identification des personnes afin d'être utilisées en tant qu'informations de gestion, d'études et de statistiques.

L'Intermédiaire procède à l'effacement des données à caractère personnel à la fin du trimestre civil durant lequel leur durée de conservation arrive à son terme, soit quatre fois par année.

Opposition au démarchage téléphonique. Tout Consommateur peut s'opposer au démarchage téléphonique de la part d'un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours (art. L. 223-1 du Code de la consommation). Avant tout appel non sollicité, le professionnel vérifie que la personne concernée ne s'est pas opposée au démarchage téléphonique.

Voir la page : <https://conso.bloctel.fr/>

En assurance, l'Intermédiaire applique les dispositions prévues pour le démarchage téléphonique (art. L. 112-2-2 et R. 112-7 du Code des assurances). Notamment, il recueille le consentement du candidat à l'assurance afin de pouvoir poursuivre l'appel téléphonique non sollicité. Il informe le client potentiel que les appels téléphoniques font l'objet d'un enregistrement, conservé durant deux (2) années et de son droit d'en obtenir une copie. Toute personne sollicitée au téléphone dispose de la possibilité de refuser l'enregistrement de la conversation. En ce cas, l'Intermédiaire met fin à l'appel (cf § 7).

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS:

Les caractéristiques détaillées d'un crédit figurent soit dans la « Fiche d'Information Précontractuelle Européenne Normalisée » (FIPEN) pour un crédit à la consommation, soit dans la « Fiche d'Information Standardisée Européenne » (FISE) pour un crédit immobilier. Cette fiche d'information est remise séparément du contrat proposé, pour permettre au futur emprunteur de déterminer si l'offre proposée est adaptée à ses besoins et à sa situation financière.

Lorsque l'opération de crédit a pour objet le remboursement d'au moins deux créances antérieures dont un crédit en cours, le prêteur ou l'intermédiaire de crédit établit, après dialogue avec l'emprunteur, un document qu'il lui remet afin de garantir sa bonne information. Le prêteur ou l'intermédiaire répond à toute demande d'explication de l'emprunteur concernant ce document.

Le crédit est remboursable par paiements échelonnés, également appelés « échéances » ou encore « mensualités ». Le défaut de paiement caractérise la défaillance de l'emprunteur, dès lors qu'une seule des échéances n'est pas remboursée, que ce soit totalement ou partiellement. En cas de défaillance de remboursement, le prêteur peut exiger le remboursement immédiat de la totalité du capital restant dû, majoré notamment des intérêts échus et non payés ainsi que d'une indemnité. En cas de défaillance de remboursement, le prêteur est tenu de communiquer des informations concernant l'incident de paiement ainsi caractérisé, au fichier national tenu à cet effet par la Banque de France (FICP). Ce FICP est

obligatoirement consulté par tout établissement de crédit exerçant en France et souhaitant accorder un crédit.

Il est interdit à tout Intermédiaire de crédit (IOBSP) de se charger ou de proposer, moyennant rémunération :

Soit d'examiner la situation d'un débiteur en vue de l'établissement d'un plan de remboursement
Soit de rechercher pour le compte d'un débiteur l'obtention de délais de paiement ou d'une remise de dette.
Soit d'intervenir, pour le compte du débiteur, sous quelque forme que ce soit, pour les besoins de la procédure de surendettement (article L. 322-1 du Code de la Consommation).

Avant la conclusion d'un contrat de crédit portant sur une des opérations, l'Intermédiaire de crédit et l'emprunteur conviennent par écrit ou sur un autre support durable des frais éventuels dus par l'emprunteur à l'intermédiaire de crédit pour ses services. L'Intermédiaire de crédit informe le prêteur de ces frais, aux fins du calcul du taux annuel effectif global (article L. 322-4 du Code de la Consommation et art. R. 519-26 du Code monétaire et financier). La rémunération de l'Intermédiaire ne doit pas aller à l'encontre de son obligation d'agir au mieux des intérêts des clients ni influencer la qualité de sa prestation de service (article R. 519-25 du Code monétaire et financier).

Lorsque l'opération de banque est relative à un contrat de crédit, l'Intermédiaire précise s'il perçoit, au titre de cette opération, une rémunération de l'établissement de crédit, de la société de financement, de l'établissement de paiement ou de l'établissement de monnaie électronique concerné et quels en sont le montant ou, si ce montant n'est pas connu, les modalités de son calcul (art. R. 519-26 du Code monétaire et financier).

Ce site n'offre pas la possibilité de souscrire un crédit en ligne.

Modalités de traitement d'une réclamation:

Toute demande faisant référence à une requête, doléance ou plainte doit être adressée, en joignant un justificatif d'identité :

Par voie postale à Consulting Finance - Service Réclamation, 25, rue des Marais 72000 LE MANS Ou par voie électronique à : contact@consultingfinance.fr

[Lien vers le site de l'ORIAS](#), permettant de vérifier les statuts d'intermédiation de l'IOBSP

[Coordonnées de l'ACPR](#)

Propriété intellectuelle, protection des données et RGPD:

Données à caractère personnel recueillies sur le site et politique de confidentialité : Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant Les données personnelles recueillies de manière sécurisée (votre nom et votre adresse mail) dans le cadre d'une demande de rendez-vous à l'agence consulting finance Le Mans ne sont exploitées que dans le cadre de la prise de rendez-vous à l'agence consulting finance Le Mans. Aucun autre traitement de ces données personnelles n'est effectué. Aucun cookie ou traceur de données n'est utilisé sur le présent site internet.

Les statuts détenus via l'ORIAS:

Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement, Courtier en opérations de banque et en services de paiement, Mandataire d'Intermédiaire en Assurance et Courtier d'Assurance ou de réassurance enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 15003122

Intégralité des partenaires bancaires détenus:

- Cfcalf
- My Money Bank
- Créatis
- Cgi
- BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE

Mention prévue par l'article L.322-2 du code de la consommation:

[Lire la mention prévue par l'article L.322-2 du code de la consommation](#)

Mention prévue par l'article L.519-20 du code monétaire et financier:

[Lire la mention prévue par l'article L.519-20 du code monétaire et financier](#)

Les points négatifs du regroupement de crédit:

Allongement de la dette et/(ou) augmentation du coût total de crédit